La conférence des Ambassadeurs notifiera la décision au Reich

Paris, 26. — La Conférence des Ambassa-deurs ac réunira demain, à 11 houres, quai d'Orsay, pour prendre connaissance du rap-port établi par le comité militaire interallée de Versaulles, sur le désarmement de l'Alle-

de versaues, sur le gesaues et anagne.
On sait que les rapports partiels reçus de Berlin ent permis au Comité Foch d'établir dès à présent que l'Allemagne a's pes saits-fait entièrement aux conditions de désarmement stipulées par le traité de Versailles et cels sans attendre le rapport général que le commission interatilée de contrôts doit lui faire parvenir prochainement sur cette question.

tion.

Les différents gouvernements alliés étant l'accord dans ces conditions pour ne pas procéder à l'évacuetion de la zone de Calogne le 10 janvier prochain, la Conférence des ambassadeurs arrêters demain la procédure qui sera suivie pour notifier au Reich la décision des puissances alliées.

Il est probable qu'on se décidera pour une démarche des ambassadeurs alliés à Berlin qui remettront, au nom de leurs gouverne ments respectifs une note dont les termes euront été arrêtés d'un commun accord.

# Des dizaines de milliers d'ébauches de mitrailleuses à Berlin

Paris, 26. — Un journal annonce qu'on a découvert à Berlin, dans les armoires soinneusement camonifies d'une usine, plusieurs diraine de milliers d'ébeuches de mitrailleuses lourdes.

L'ébauche est un bloc d'acier de forme cylindrique destiné à être transformé par ejustage en tube de mitrailleuse.

#### Les socialistes allemands s'opposent aux fraudes sur les armements

Sur les armements

Berlin, 25. — Commentant la séance du Conseil des ministres, à Paris, eur l'évacuation de Cologne, le « Vorwaerts » de ce matin écrit notamment : « Le gouvernement du Reich doit savoir, lui aussi, qu'il s'est produit au cours d'une visite de contrôle une découverte désagréable et des difficultés. Que ne nous le dit-on exactement et que ne prend-on les anctions contre les responsablee. Dans les circonstances actuelles, les commissions interalliées et les gouvernements de Londres. Paris et Bruxelles sont cent fois mieux renseignés sur l'état de désarmement de l'Allemagne que l'opinion publique allemande et même que les autorités du Reich Nous avons le droit de savoir ce qui se passe ; nous le réclamons, nous socialistes, qui sommes opposés, non seulement à la folie de la revanche, mais même eux potites taquineries des armements.

#### CONSEIL A L'ÉLYSÉE

Patis, 36 — Les ministres se sont réunis ce natin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue. M. It. Ronoult, garde des socaux, au nom de M. Herriot, a tenu le conseil au rourent de l'état des affaires extérieures, Le général Noulet a fait approuver un cer-iain nombre de nominations et de prom-tens dans le haut commandement de l'ar-mée et de la marine et dans la Légion d'hon-neur.

#### Trois semaines de prison à la femme qui voulait tuer M. Krassine

Paris, 26. — Cet après-midi la 12e chambre agractionnelle a condamné à trois semaines d'amprisonnement sans sursis, Mme Marie Dickson, née Erquiernove, fomme de lettres russe, mariée à un américain qui, le 12 de ce mois svait été arrêtée devant l'ambassade russe des soviets, rue de Grenelle, portant un revolver energe et 42 cariouches dans la poche de son maniesu.

maniesu. Mme Mary Dickson à l'expiration de sa peine pera expulsée de France. La question qui était posée aux juges était le gélit de port d'arme prohibée.

# Drames mystérieux

L'ENQUETE CONTINUE A PROPOS DE L'HOMME COUPE EN MORCEAUX

Paris, 26. — Poursuivant leurs recherches Paris, 26. — Poursuivant leurs recherches les inspecteurs de la police judiciaire charge's de rechercher l'identité de l'homme coupé en morceaux ont reçu, hier soir, une déposition qui parattrait intéressants. Elle proviendrait d'un inconnu qui aurait déclaré à des gardiens de la paix que dans la soirée du jeudi 19 décembre, il aurait entendu le bruit d'un pequet tombant dans le canal, à proximité du quai de Valmy.

Des recherches sont faites actuellement, atin de retrouver cet individu. Il s'agirait cruit.on, d'un vagabond qui couche habituellement, dans les baraques avoisinant le capel Saint-Martin.

# LE CADAVRE D'UNE FEMME DANS UN DRAP

Bruxelles, 26. — Le 16 décembre dernier, an habitant de Dampremy, Arthur Piérard, 43 ans, demeurant rue des Communes, ten-tait de se suicider en se tirant une balle de revolver dans la tôte, alors qu'il se trouvait dans un café à Bruxelles. Il fut transporté

mourant à l'hôpital Saint-Jean. Pièrard avait vécu longtemps en concubinage avec la fille de la tenancière de son lossement. Victorienne Fauville, Savente à Chariern. Celle de la charment le jour où Pièrard tentait de se suisider. Meteredi aprà-midi, la tenancière du logement, percevant une odeur suspecte provenant de la chambre de Pièrard, fit mander le commissaire de police, qui découvrit, sons un amas de convertures et de finge le cadavre de Victorienne Fauville, complètement emmallious dans un drap de lit.

Le parquet a été esseitôt prévenu et fera une enquête. La porte de la chambre à été mise sous scellès.

#### Pas de frais supplémentaires pour les produits finis

A JURISPRUDENCE DE LA COMMIS SION SUPERIEURE DES DOMNAGES DE GUERRE.

Paris, 28. — Un important arrêt du 24 novem-bre 1925, dixe la jurisprudence de la commis-sion supérieure des dommagne de guerre en equi concerne le reive des frais supplémentaires pour les produits finis. Voici :

qui concerne le refue des frais supplémentaires pour les produits finia. Void :

« Qu'il suit de diverses considérants, que la société Abbadie et Auguirre a droit aux frais supplémentaires pour les matières premières et les approvisionnements nécessaires à la remise et marche normale et à la febrication, pendant une période de trois mois, ainsi que pour les produits en cours de fabrication et les objets servent à l'exercice de la profession, mais qu'elle n'en saurait réclamer le bénéfice en ce qui concerne les produits finis que le législateur n'a pas fait figurer dans l'énumération de l'article 13, paragraphe 3, 1e, de la loi susvisée du 17 avril 1919;

Que par suite et sans qu'il soit besoin de procéder à une nouvelle mesure d'instruction, il y a lieu de fixer à la société pour destruction des objets mobiliers contenus dans son établissement de Tourcolng.

Décide :

Art 1m. — Le jugement susvisé du Tribunal des doumages de guerre de Lille, en dale du 12 avril 1923, est annule.

Art. 2. — Il est alloué à la société Abbadie et Auguirre, à titre de frais supplémentaires de-remplacement pour la destruction des objets mobiliers de son établissement de Tourcoing, une somme de 1.761.740 fr.

Art. 3. — Le surplus des conclusions du recours est rejété.

Art. 4. — Les frais d'expertise s'élevant à 9.002 fr. 15 sont mis à la charga de l'Etat, et aitribués, savoir ;

2.998 fr. 15 à Roulin ; 3.000 fr. à M. Cazalis ;
3.633 fr. à M. Arquembourg.

Art. 5. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre des Régions Libérées.

#### L'exportation des capitaux

Un Valenciennois arrêté à la frontière était porteur de 100.000 francs

de 100.000 francs

Bepuis plusieurs jours le bruit circulait en ville qu'un Valencleunois, qui se rendait par le tranway en Belgique, avait été, à la frontière, à Culévrechain, victime d'une désagriable aventure.

Cette personne exerçant une profession libérale avait déclaré aux douaniers être en possession de 50.000 francs.

L'on enregistra sa déclaration, mais les représentants de la loi, foulliant l'intéressé découvrirent sous son veston une somme de cent mille francs.

La prise était bonne.

Les douaniers rédigèrent un procès-verbal et après transaction fi 'ut laissé en liberté.

Au Parquet, à la direction des Douanes, on conserve sur cette affaire le mutisme le plus absolu.

Paris, 26. — « Le Chicago Tribune » apprend de Durazzo que les troupes rebelles en entrant a Tirana ont libéré Elez Hasani, condamná à la détention perpétuelle pour avoir assassiné un américain M. De Lonk Coleman. Le ministre des Etats-Unis a immédiatement protesté.

#### LE PAPE TRES MALADE

Paris, 26.— On reproduit une dépêche de Rome signalant que la santé de Pie XI cause à son entourage une certaine inquitétude.

Le pape qui reconnaît lui-même être atteint d'artériosciérose ne veut pas se laisser soigner. Atleint récemment de grippe, il fut impossible de lui faire garder la chambre et il n'interrompt pas ses audiences.

LE NOUVEAU PHARE D'OSTENDE Ostonde, 26 — L'appareil lumineux du nou veau phare d'Ostende vient d'arriver su place, veuant de Paris, dans sojxante-quinze

caisses.

On procédera prochainement au montage de cet appareil, oui aura 6 mètres de hauteur. Il est à présumer que, dans deux mois on pourra procéder aux premiers essais et au réglage du feu.

La coupole de l'appareil a été construite de telle sorte que constamment, aussitôt le phare allumé, un faisceau de forme conque, pointe en has — et très puissant, sera dirigé vers le cael.

Il constituera, pour les avisteurs un point de repère précieux.

#### EN DEUX LIGNES

Lapalisse. — M. Gacon, jardin. a récollé potif.

2 mètres tour, podés, 37 kilos.

Paris. — Le roi et la reine o Serbie sont arrivés. Regus par représentant Président Répub.

— Gauche républicaine désigne M. (lervey, son
candid a voie président serves de l'experte de l'experte

# Un curé redevient civil parce que... il a femme et enfants Rouen, 26. — Les habitants d'Orivat, posite commente de la Seine-Inférieure, préside commente de la Seine-Inférieure, préside dans qu'il en avait achété pour recevoir encore 6.000 trancs. Les laite étant venus à la connaissance de M. Terry, commissaire de police, une enquête du course et l'on se mit à la recherche du trafiquent. C'est la gent Dehaeue qui le rencontra en ville et l'arréa. Que l'agent Dehaeue qui le recontra en ville et l'arréa. Que l'agent Dehaeue qui le rencontra en ville et l'arréa de la Seine-Inférieure, préside commente de la Seine-Inférieure, préside comment de la Seine-Inférieure, préside comment de la déclaré », dit-

Rouen, 26. — Les habitants d'Orival, po-ite commune de la Seine-Inférieure, pres Elbouf, ont trouvé avant-hier, sur leurs nurs, l'affiche que voici :

J'ai jemme et enjants.

Oui, encore ! Et j'ai i'honneur d'evoir accepté la conséquence de mes actes, de n'avoir renis di ma foumne ni mes enfants, de les avoir élevés, non avec l'argent du culta, mais avec l'argent de mon traveil.

Chasun act que depuis des années je suis comptable et tarificateur autant que curé ; nul pe s'em étonnait, sachant bien que la cure d'Orival ne pouvait nouvrir son, titulaire. Le 21 octobre demier, M. Jornard, viouire général, reconneissait lui-même qu'il me manquait de L000 à 1.500 francs par an pour peavoir y vivre esui.

Si l'argent du culte ne suffisait pas à nourrir son cure, à plus forte raison ne pouvait-di pas être employé à nourrir sa lamille.

Non ! mes mains sont nettes. Je n'ai is-

lamille.

Non l mes mains sont nettes. Je n'ai jamais dépensé à mon profit l'argent d'autrui.

Tous mes détracteurs peuvent-ils en dire

Tous mes détracteurs peuvent-ils en dire autant?

Mes charges de famille m'ont-elles empéché de rempiir mes denoirs d'état ?

Pas davantage l J'ai douné aux offices religieux un éclat qu'ils n'avalent jameis connu ; ma maltrise a souvent récréé mes paroissiens et elle a porté au loin un renom splendide et mérité ; j'ai fait, en huit ans de présence effective, pins de travaux à l'église que mes prédécesseurs en deux siècles ; je me suis fait une joie de donner mes soins aux malades sans distinction de croyances ou d'opinions. Qui le niera? Qui prétendra que mes charges de famille m'ont empéché de remplir tous les devoirs de mon etat et inème d'y ajouter des dévouements qu'il ne comportait pas nécessairement?

Et ma famille est chez moi depuis le 5 avril 1920. Nul ne s'en est jemais douté, sauf la famille de ma femme, que nous evons reçue si fréquemment, tout le monde le sait, depuis le mois de mers 1921; sauf ma famille, dont certains membres ont cherché ou cherchent encore à me déshono-

L'archevêché s'en doutait si peu qu'il m'a reproché de m'absenter fréquemment pour aller la voir. J'ai des dettes ?

Oui ! pour avoir été trop bon, pour avoir !'année dernière encore dépensé près de 7.000 francs pour sauver l'honneur.

....(Ici un passage visant un tiers.....

Mos dettes, d'ailleurs peu importantes, j'y feral honneur comme j'ai accepté les conséquences de mes actes.
Pourquoi ai-je mené si kongtemps cotte vie en partie double ?
Parce que :

Parce que:

1º J'ai voulu respecter la loi naturelle que
je considère comme la première des lois
divines et, dès lors, j'ai élevé ma tamille;
2º parce que j'ai voulu obéir à mes convictins religieuses; n'ayant jamels été prêtre
par métier, mais par conviction, j'ai essayé,
hélas l'sens y réussir, d'obtenir de l'Eglise
ma sécularisation, c'est-à-dire le droit de
me marier religieusement.
Pourquoi ai-je mis un terme à cette vie
double?

Pourquoi ai-je mis un terme à cette vie double?
Par la force des choses! parce que ceux à qui j'ai fait du bien, dont j'ai sauvé! honneur et la situation, ont voulu perdre mon honneur et ma situation; ils ont voulu laire croire que je recevais chez moi ma jeune fille à titre de mattresse, alors qu'ils savaient fort bien que c'était chose impossible, ayant chez moi ma femme et mes enfants, qui recevaient cette jeune fille. N'ayant pas réussi à leur gré dans cette campagne de dilfamation, ils ont dénoncé à mes supérieurs mon propre foyer.

I'ai agi droitement, honnétament; je continuerai d'agir droitement et loyalement! Le monde appréciera qui a le droit de marcher la tête haute, de celui qui a voulu accomplir tous ses devoirs, même contradictoires, ou de ses détracteurs, qui ont mangé son pain et qui ont cherché, de toute leur haine, à le désnoncere.

André LAPLANCHE,

#### TRAFIQUANT D'OR ARRÈTE A HAZEBROUCK

Le trafic des monailes nationales trançaises sévit loujours en dépit de la surveillance exercée par la police des villes et par la gendarmerie dans les campagnes. Conime il est très rémundrateur pour les acheturs et les vendeurs, il se produit une sorte de complicité entre cux, et l'on a peine à déplistes les coupables. Néamocips la police d'flazebrouck vient de mellre la main sur un de ces induvéns, Void dans quelles etronatances il a été arriés : dans quelles circonstances il a été arrié :

il s'egit d'un marchand de jambons nommé
Henri Debeker, tâ ans, n'e et demeurant à Godeveersvelde, qui tout en faisant son commerce,
récoliait, parait-il, l'or et l'argent qu'il acheteit à
grands coups de billets de bauque. L'enquête
a révélé, en effet, qu'il donnait 250 trancs
en pepier monnaie pour 100 fr. de pièces d'or.

Il opérait notamment au quartier des tissages.
Dens une maison, chez M. Louis D..., il déclars
à la fennme avoir acheté 1.200 fr. chez M. Th.
P... Comme il s'agissait justement de son père

onvaincu de s'être livré au trafic de monna ri Debacker a été arrêté et remis aux mai

#### L'incendie du Centre d'Appareillage de Lille

Une troublante constatation

En dehors des faits que nous avons exposée, faits démontrant que l'incendie du Centre d'appareillage de Lille est du la manure d'appareillage de Lille est du la la mai entre d'appareillage de Lille est du la la mai entre de l'en en tou voulons aujourd'hui entretenir nos lecteurs.

Il nous faut d'abord rappeler que l'on penérait dans l'enceinte du Centre de réforme per une porte unique, laquelle se fermait à l'aide d'une serruire de sûrelé, dont trois personnes possédaient une clef : M. l'officier gestionnaire et deux employés de l'établissement.

cier gestionnaire et deux employés de l'établissement.

Or, le 15 décembre — jour du sinistre — M. l'officier gestionnaire quitta le dernier le Centre, quelques minutes après 18 heures et ferma la dite porte à double tour, ainsi qu'il avait coutume de le feire. Sur ce point, l'officier est très net et ses affirmations n'ont l'officier est très net et ses affirmations n'ont point varié. Comment expliquer, dans ce cas, que la serrure de la porte, retrouvée en sesez bon état dans les décombres, ne portait plus son double tour. Cette troublante constatation a frappé à ce point les enquêteurs, que la serrure en question, une cerrure toute moderne, a été saisie par leurs soins et confiée, croyons-nous, à un expert chargé de l'examiner à toutes fins utiles.

On comprendra que mous ne tirions pour

charge de l'examiner à toutes fins uilles. On comprendra que nous ne tirions pour l'instant aucune conclusion de ces faits, sus-ceptibles d'orienter l'enquête d'une façon dé finitive. Nous aurons d'ailleurs vraisemblablement l'occasion d'y revenir très prochainement.

# A la Cour d'Appel de Douai

LES BRIQUETS AU FERRO-CERIUM

LES BRIQUETS AU FERRO-CÉRIUM

Le marchand forein, Auguste Pasques, offrait à titre de primes à ceux qui lui achelaient des tubes de pierres de ferro-cérium, quelques pièces de rechange pour briquets : moletle, chape, ressort, réservoir, mèche, etc...

Avec le concours d'un ajusteur, la mise en place d'una goupille, le taraudage de quelques-irous, ces accessoires pourraient êtipe transformés en briquet complet auque; il no manquait plus que l'estampille de la régie.

Aussi, cette administration se jurgeant lésde, fit confisquer les marchandises du camelot et le poursuivit devant le tribunal correctionnel de Valenciennes qui acquitta Auguste Pasques et condamna la régie aux dépens.

Sur appel des contributions indirectes, l'affaire est revenue devant la Cour où Pasques se défendit avec habiteté.

Mé Walle soutint les conclusions de la régie et Me Phalempin présenta la défense du prévenu.

Après plaidoiries, la cause avait été remise et

yenu.

Après plaidoiries, la cause avait été remise et la Cour a vidé hier son délibéré.

Albendu, dit l'article, que le prévenu vendeit un ensemble de pièces dont la destination exclusive était le fabrication des briquets ; qu'il ne suffisait que d'un travait complémentaire facile pour transformer ces accessoires en appareil susceptible de produire du feu et frape d'un impôt.

Par ces motifs, condamne Auguste Pasques à incis cente france d'anende, à le confiscation et aux peines accessoires réclamées par la régie. L'ARRET

L'AFFAIRE LEGENDRE

On so souvient dans quelles circonstances Charles Legendre fut condamné à huit mois de prison et 75 % de déchéance par le tribunal correctionnel de Lille, pour escrequerie sux dommages de sugres.

correctionnel de Litte, pour escroquerie sux dommages de guerre. Legeudre, délendu à Lille par Me Laiont, du berreau de Paris, eveit choisi comme avocat devant la Cour de Doual, Me Moitier, du barreau de Lille. L'affaire avait été mise en délibéré et par son arrêt rendu hier, la Cour a réduit de s à 4 mois la peine de prison en ajoutant que la déchéance ne serait que de 50 %, au lieu de 75 %.

Paul Soula, menufisier à Denain, avait été condamaé à deux ans de prison par le tribunal de Valenciennes pour avoir dérobs 4.000 francé dans la maile de M. Centa, cabaretier à Denain. Sur appel du ministère public comme du prévenu, le Cour, après plaidoirie de M° de Méreuil confirmé la décision des premiers juges.

oul Rollet est un fripon comme son nor que — il avait été condamné à deux moi rison pour escroquerie au préjudice de M uvn. caharctier à Lille, et il eut la maler Raoul Kollet est un import comme son non l'indique — il avait été condamné à deux mois de prison pour escroquerie au préjudice de M. Debruyn, cabarctier à Lille, et il eut la malencentreuse idée de faire appel de ce jugement bien qu'il soit fort mat noté.

Sur l'intervention de M. l'avocet général Derens, la Cour inflige à Rollet quaire mois de prison au lieu de deux.

En voils un qui y regardera désonneis à deux fois avant de « ratiquer » à Doual,

VOL A FEUGNY

Joseph Harbonnier, de Feugny, evait été con-damne par le tribunal correctionnel d'Avesnes à 15 mois de prison pour vol et tertestive de vol, la fait appei de ce jugement. Son défenseur, Me Soland, fit valor aux magistrals la beile conduite de ce jeune homme pendant l'occupa-tion ennemie. Grace aux services qu'il rendit à la France en organisant des départs de piacons voyageurs, se mêre cittut la croix de guerre qu'on ne pouvait remettre à un gamin de douse ans. Cet argument touche la Cour qui réduit de 18 à 3 mois la peine infitigée à Harbonnier.

# Le litige à propos du projet d'amnistie

rest Ha Bollo

Les députés radicaux-socialistes. se rallieraient au texte du Sénat

Paris, 26. — Le groupe radical-cocialiste de la Chambre examinant le projet d'ammiette recur du Sénat, a écarté une proposition tendant à établir un accord préalable avec le groupe socialiste et a décidé, sur le fond de se rallier en principe aux textes modifés par le Sénat, à savoir sur les menées anarchistes, la réintégration des cheminois et les déserteurs à l'étranger.
Cette décision a été communiquée à MM. Herriot et Renoult.

D'accord avec M. Herriot

aris, 26 — « Le Temps » dit que, d'apri renseignements recueillis sur l'entreva groupe redical-socialiste avec M. Herrio sujet du projet d'amnistie, le Présider Conseil a accepté les suggestions des tri

le même point de true

le même point de Vue

Il y a lieu de préciser que le groupe radical socialiste a pris sa décision, sous réserve
d'apporter à la tribune une déclaration uvuiquant que la majorité de la Chambre perciste dans l'interprétation qu'elle s'est donnée de la loi d'armistie, melgré les divergences eur les textes.

Par alleurs, le bureau du groupe a été
chargé de se mettre en rapport avec le tureau du groupe socialiste afin de l'inviter à
adopter aussi ce point de vue.

ROBINEAU RESTÉ GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

Paris, 26. — On public l'information suivante ;

Le bruit a couru avec persistance ces jours derniers que M. Robineau, gouverneur de la Banque de France, avait resolu de se démettre de ses hautes fonctions.

Lous sommes autorisés à déclarer, que dans Mous sommes autorises à déclarer, que dan les circonstances présentes, ce bruit est dépu de tout fondement ».

# Deux bijoutiers abattus à coups de revolver

Bruxelles, 26. — Un audacieux attentat a été commis, mercredi soir, en plain centre de Malines.

Il était près de dix heures, quand M. Cornelis Wenderick, bijoutier, demeurant rue Paille-de-Fer, s'apprétait à fermer son magasin, A ce moment, deux automobiles s'arretièrent devant la porte, deux hommes descendirent de la première voiture : la seconde était occupée par deux individus qui cherchaient à se dissimater.

Les deux clients tardifs demandèrent à M. Wenderick de ramplacer le verre d'une montre. Ils prièrent ensuite la femme du bijoutier de leur montrer quelques chronomètres à double cuvette.

Mme Wenderick sortit de l'étalage six montres de prix, qu'elle déposa devant ses cients; les deux individus échangèrent alors un regard et l'un d'enx dit à l'autre en néerlandais : « Cela pourrait marcher ».

C'était sans doute le mot d'ordre convenu pour eux, car ils sortirent brusquement de leur poche un browning et crièrent : « Haut les mains !»

Mine Wenderick ne perdit pas son sangfroid et fit tomber les montres derrière son comptoir, tandis que son mari s'élançait pour gagner la rue et donner l'alarme.

Les bandits ne lui en laissèrent pas le temps, et l'un d'eux l'abattit de deux coups de feu.

temps, et l'un d'eux l'abattit de deux coups de feu.

Mme Wenderick, qui s'était précipitée au secours de son mari, fut atteinte elle-même d'un projectile tiré par le second midvidu et qui la frappa au ventre ; elle s'affaissa.

Les bandits couvrirent alors leur retraite en firent enour puisieurs cours de feu sauen tirant encore plusieurs coups de feu, sau-tèrent ensuite dans les autos et parvinrent

tèrent ensuite dans les autos et parvinrent à s'échapper.

Leur coup fait, ils se dirigèrent alors vers Anvers.

La police de cette ville, prévenue, chargea un officier et deux agents de se rendre à la porte Berchere, à Anvers.

Les policiers aperçurent deux voitures et sommèrent les charifeurs de s'arrêter, mais ceux-ci ne tinrent aucun compte de l'injonction.

Cétaient les autos des bandits qui, se voyant dépistés abandomèrent bientôt leurs voitures, qui furent retrouvées peu après.

Il résulte de l'enquête faite par la police que les deux automobiles ont été volés à Anvers.

#### SOIXANTE-DIX VICTIMES DE L'INCENDIE D'UN ARBRE DE NOEL

New-York, 26. — A Hobart (Oklahoma), l'école Babbs Switch, dans laquelle plus de 200 personnes se trouvaient réuniée, l'avant-dernière nuit, pour le réveillon de Noël a été complètement détruite par un incendie. Le sinistre a été causé par une bougle de l'arbre de Noël, qui, en tombant, mit le feu à un sac de cotoc. Trente-deux personnes, des enfants, pour la plupart, ont péri dans les fiammes. Huit ont été identifiés. Les autres corps, étant entièrement carbonisés, ne pourront vraisemblahement pas être reconnus. Il y a en outre, une quarantaine de blessés, dont plusieurs ne survivront pas.

# LA SUISSE NE REÇOIT PAS LES COMMUNISTES

Berne, 26 — Ces jours-oi, ayant connu l'évée possible de Bela-Kun, l'ex-président conseil des commissaires du peuple de Ho

grie, le ministre fédéral a pris la précaution de rappeler à touce les nutorités que l'acces de la Suisse feat materit depuis 1820 au dictateur. Parce qu'il était serretaire du parti communiste, le Français Leon Ilbort a étà l'objet d'un arreité d'expulsion, en réme temps, que Wendelin Thomas, un Allemand, en corraine, marin, journaliste, dépuis au Reichstag, etc.

Signalous enfin, que le Conseil fétéral

Signalons entin, que le Conseil fédéral ient de déclarer « hautement indésirable » le pumouriste Guilbeaux, qu'on supposait rési er à Bale.

# DEUX CENTS PROPAGANDISTES ARRETES EN ROUMANIE

Bucarest, 26 — La circut staturate de l'Etal a effectué plus de deux cants arrestations d'individus inculpés de propagande commisse par le meyen d'affiches. Les autorités cat établi que le centre de cette propagande étalt à Bucarest, avec ramificatione dans four le pays, dans la Transylvanie et la Bessarable particulièrement.

# DERNIERE HEURE

# L'enquête sur les fonds électoraux

DES CENTAINES DE MILIERS DE FRANCS FURENT VERSES À LA CAISSE DE LU. L. E. POUR LA LUITE CONTRE LE MONOPOLE DES ASSURANCES.

Paris, 26. — La Commission d'enquête sur les fends électoraux, a entendu autourd'hui M. Matriquon, de l'Union Syndicale des Compagnies d'Assurances, ancien président de l'Union des Intérès Economiques, qui dit que son role se Intérès Economiques, and les fonds électoraux.

M. Matignon a déclaré que la caisse de l'U.I.E. clant alimentés par les cotisations et que la Cia « Le Phenix » a versé una somme de 100.000 francs.

Il dit ézalement que l'Italian Sindicate des

100.000 francs.

Il dit également que l'Union Syndicale des Compagnie d'Assurances a versé en 1924, à la caisse de M. Billiet, 800.000 fr. en faveur de la campagne contre le monopole des assurances, mais qu'aucum député u'a été mandaté. mais qu'apoum députe u'a été mandere.

M. Matignon a encore précisé que le Synjiquat groupe seutement le sociétés et que, notamiment, il ne comprend pas les Sociétés mutuelles, il nie avoir été l'agent de bason entre l'U.E. et le comité Mascuraud et affirme ne connaître aucun député ou un candidat à la députation qui ait demands l'appui de M. Billiet.

# M. LOUIS BILLIET REFUSE DE PRETER SERMENT

M. Louis Billiet, frère du sénateur, est intro-uit, Invité à prêter serment, M. Louis Billief

s'y refuse.

Après une discussion, la commission, par 12 voix; dedde que les conclusions de M. Billied ne sont pas recevables, et par 9 voix, adopte un ordre du jour disant notamment que M. Billiet, ayant refusé de prêter sement, il y a lieu de dresser procés-verbel de sou refus, pour le dit procès-verbel de sou refus, pour le dit procès-verbel, être transmis à M. le Gurus des Sceuts.

### LA COMMISSION SE SOLIDARISE AVEC RENAUDEL SON PRESIDENT

AVEC REMAUDEL SON PRESIDENT
Lo procès-verbal ajoute, qu'attendu que M.
Louis Billiet a deposé des conclusions tengant à
faire dire que M. Renandel des las quatifie
pour presider et diriger les transporter de la conmission d'enquête nonmée par la Chambro
Députes, ne peut être assimiliée à une jurification
civile, attendu que cette Commission d'enquête
ayant regu mandat de la Chambro elle-même,
celle-ci est seule qualifiée pour lui reture son
mandat. La Commission d'enquête rejette les conclusions de M. Billiet, et saisit l'occasion pour
affirmer sa solidarité avec son président.

#### LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

#### M. KRASSINE RESTE A PARIS

Paris, 25. — Nous avons repu de l'ambassaturuse la communication suivante : « Etant donné les brufis que répandent certains journaux eur le rappel de l'ambassadeur sociétique Marier personnaité, l'ambassadeur sociétique nous change de doctarer qu'il n'est aucunement que un change de doctarer qu'il n'est aucunement que tion d'un remplacement de M. Krasstine.

Le voyage que se propose de faire l'ambassadeur krassine à Moscou, ain de présenter un rapport personnel d son gouvernement, r'a sucun rapport avec un changement quelconque dans les membres de l'ambassade; la datement de ce voyage n'est pas encoré exactement déterminée.

## L'AMNISTIE

L'AMNISTIE

Paris, 26. — M. Rene Renoult, garde der sceaux, a demandé à la Commission de législation civile et criminelle, de bien vouloir adoptes sans modification le texte let qu'il est corti de la d'illibération du Sénat pour arriver à faire voler la loi d'amustie avant la fin de l'année, dans la pensée d'apaisement que avais inspuré le dépôt du projet.

Sur la proposition de M. Delthil, la Commission a décidé de se ranger à l'avis du garde des sceaux et elle a occepté sans modification le texte voté par la haute assemblée.

D'autre paris, le groupe socialiste se réunires demain matin, pour définir son attitude au sujei du projet de loi concernant l'ammistia. Les bureaux de concernant l'ammistia.

# Le mort qui est mor

# ALBERT BOISSIERB

— Mon cher client, me dit-il en passant familièrement son bras sous le mien, je vous félicite d'avoir attendu ma venue pour répondre à l'instruction. Ceta dénote une cortaine habileté de votre part... C'est le feit d'un monsieur qui la connaît déjà et ije ne me dissimule point qu'il va failoir jouer serré dans la partie qui vous intéresse.

Il loucha sur la boulonnière de mon veston et me souffis:

— A votre place, j'aufais un peu de pudeur et ne conserverais point, ict, mon ruben rouge. Assurément, vous ne l'avez pasvolé, comme artiste peintre, monsieur Gareia, mais, comme inculpé, c'est de l'exagération. Et le juge ne manquerait pas de
vous mortifier, en vous prient de le mettre
dena votre poche... Autant prendre les devants !

vants | Déli-atement, du bout des doigts, Me Morituri cueillit ma décoration et par plainaire vierge de sa jaquette.

— Maintenunt, mon cher client, ajoutatift parlons de aloses sérieuses... Il est évident que vous vous prétendez innocent... Lai parcouru voire dossier et entra nous, it y a qu pour et du contre : L'important ro

restre aucune imprudence verbale 1 J
vais vous donner un conseil...

— Jécoule !

— Vous connaissez M. Vauquelin ?

— Aussi bien et mieux que vous, maltre

— Vous connaissez M. Vauquelin?

— Aussi bien et mieux que vous, maltre l'
répondis-je.

— Vous exagérez encoré l'Vous connaissez M. Vauquelin, homme du monde, qui
était presque de vos amis, mais vous ignorez le megistrat intègre et malin qui est
dens l'exercice de sa fonction. Ce n'est pas
un aigle, comme instructur... Encore ne
faut-il point se fier aux apparences. Il a sa
méthode à lui de conduire une instruction
qui ne donne pas toujours de mauvuis résultats, Il n'interroge point, d'abord, le prévena. Il se obalente d'exposer l'alfaire à
son point de vus, de façon à susciter des
dénégations de l'inculpé, auxqueltes il ne
répond généralement pas, se contentant de
les enregisters soigneusement, quitte à le
mettre en contradiction avec lui-même, en
lui fourrant sous le nez des réponses qui
ne s'accordent pas toujours. Voilà sa méthode, je vous en averils. Il va l'employer
vis-à-vis de vous, comme il a coutume de
le faire avec tous les cients qui lui passent
par les mains. Tout ce que je vous recommande, mon cher client, c'est de repas ouvrir le bec, si extravagantes que
vous paraissent ses déductions. C'est de
vous tenir coi... à cette première confrontation... qui va avoir jieu, dans une demiheure, dans son cabinet, ed il nous attend...
Mon auto est devant la ports de la Santé...
L'arrivée du pauier à selade ne saurait
plus tarder beaucoup. De la tenue, mon
ami... hein !... C'est convenu. De la tenue
et du sang-froid l Pas un mot, pas un geste 1 Laissez-le dire et nous nous arrangerons. adrès. Dour le faire tomber dans les

pièges qu'il veut vous tendre ! C'est compris ?

Et M. Morituri, tout en peignant sa belle barbe d'une main, me tendit de l'autre son étui à cigarettes.

— C'est compris, répondis-je. Soyez tranquille... Fort de mon innocence, je serai plus mattre de moi que M. Vauquelin ne le sera de lui-même.

— Puh ! fit l'avocat, dans un nuage de tabac, en envoyant au diable son allumette-bougie... Il s'agit bien de votre innocence. Il s'agit de votre liberté qu'il nous faut défendre avec toutes sortes de ruses. Vous n'êtes pas le premier venu. Vous avez déjà été compremis gravment, autrefois, è propos de l'assassinat de miss Arabella thunley, et vous vous en étes irre rapidement, à votre honneur. Je vous souhaite bonne chance et vous crie : « Bis ! »

— Permettez, interrompis-je... Un mot ! Un mot que je n'ai pas bien compris, tout à l'heure... C'est celui de controntation que vous avez employé, au lieu d'interrogatoir.

— Eb bien, expliqua M. Morituri... Je seis, depais un quart d'heure, par le défen-

vous avez employé, au lieu d'interrogatoir.

Eb bien, expliqua Mº Morituri... Je
seis, depuis un quari d'heure, par le défenseur de votre complice. Nelly, la gouvernante rousse, une jolie fille, entre parenthèses, que le juge va procéder à une immédiate confrontation.

Je restai médusé, les bras ballants, la
bouche bée.

— Comment I finis-je par articuler, tentement... Nelly est arrêtée ? Nelly est accusée, sile aussi, de l'assassinat de Jos ?

— Mais, naturellement, parbleu I répliqua mon avocat. Arrêtée un quart d'heure
après vous... Inculpée comme vous I Et
pour lutter pied à pied avec l'accusation, je
me suis arrangé avec mon confrère chargé
de sa défense, qui est, à cet instant, à StLazara à donner à sa clignte les conseils

que je viens de vous donner. Motus sur toute la ligne, Mais nous perdons un temps précieux à bavarder, coupat-il, en firant son remontoir du gousset. A tout à l'heure, mon cher clieut. Dans une demi-heure chez Vauquellin, au Palais. Allez faire un bout de tolitte.

Effectivement, une demi-heure après ce premier contact avec Mª Morituri, l'émi-nent avocat d'assises, j'étais amené, menottes aux poignets, entre deux gardes, dans le cabinet du juge d'instruction, Nelly m'y avait précédé, dans le même attirait compliqué. Je revois la pauvre Nelly, telle que je la vie à cette angoissante minute. Sa désolante image est gravée dans mon esprit en traits précis que rien ne peut troubler. Nelly était méconnaissable. En trois jours, elle avait vieilli de plusieurs années. Son bon teint de rousse était terreux et, dans ses cheveux lumineux de soleil ardent, des fils blancs étaient visibles. Trois nuits d'angoisse et de cauchemars à Saint-azara avaient fiétri la beauté de Nelly. Mais, pour son esprit attristé par une teile métomorphoea, elle gardait audessus de sa beauté propre une tragique grandeur qui m'exaliait. J'essayai de lui sourire doucement, fraternellement.. Son masque grave ne se détendit point.

Sur un signe du juge d'instruction, elle a'élait easise et je l'avais limitée Alors, seu-lement, elle sennila me voir... Ses levres esquissèrent une grimace amère.. Elle me regarda fixement. El a l'ébahissement complet du magistrat et de nos deux défenseurs, elle joignit sas dix doigts qu'elle porta brusquament à sa bouche et m'en-voya, avec une exiréme nervosité, un fouguex baiser qu'elle socompagna de cette accamation inattendue : « Bonjour, mon cœur ! »

lais pas mes trois jours de detenuon. M. Vauquelin, sèchement, réprimanda l'incul-pée... Et j'eus tout le loisir d'examiner à mon aise l'attitude gournée et impénétra-ble du magistrat chargé d'éclaireir le mys-tère du orime de la rue de Varenne. Et voici, très brève, l'mipression que je res-

tère du crime de la rue de Varenne. Et voici, très brève, l'mipression que je ressentia.

M. Vauquelin ressemblait, trait pour trait, dans son attitude et jusque dans ses gestes, au Procureur Hallers tel que Cénnier nous en avait si mervelleusement donné l'étrnage et double physionomie au Théâtre Antoine. Non point le procureur Hallers, assassin, mais le déconcertant Hallers, par la sociéte de poursuivre les criminels, ses frères. M. Vauquelin, de sa voix uniforme et glacée, énuméra aussitôt les charges qu'il avait relevées contre nous. Il la fit comme l'avait relevées contre nous. Il la fit comme l'avait relevées contre nous. Il le fit comme l'avait relevées contre nous. Il le fit comme l'assat relevées contre nous. Il le fit comme l'assat relevées contre nous. Il le fit comme l'assat relevées contre nous défenseurs avez 'visible intention de nériliger l'aportéctation des deux inculpés, ie prétère, pour votre édification personnelle, tesumer l'active enquête que la Sûreté a mende à hien, que de dénuter par un interregatoire. Elle vous instruira rapidement et enlèvera, le suppose à vos deux clients toute veilétité de nier au moins une partieurs l'affaire qui nous préoccupé.

Les deux avocate s'inclinèrent devant pareil exorde et Nelly ne broncha pas plus que je ne broncha.

M. Vauquelin avec une placidité déconcertante reprit.

— La vieille formule qui consiste à re-

sieur Garcia, beau-frère de M. Macdonald Macdonala l'avait institute, après le décèt e sa fename, à Arcachon son légartaire universel, A lui et à la fille Nelly, institutriet au service de Macdonad qui fut, de toute évidence parce que, au moment du crime, ou si l'on veut dans l'instant out l'a précèdé, le sieur Garcia et la fille Nelly étaient en conciliabule auoràs de la victime, aux dires concordants de tous les domestiques de maison.

Le magistrat avec une moue méprisants daigna enfin nous régarder bien en face et interrogea :

— Le reconnaissez-vous, don José Garcig et vous, l'inculpée?

Pas plus que moi Nelly ne sourcilla. Ellé paraissait comme moi, n'avoir pas entendu la question.

— Je vais mettre pour votre confusion, continua M. Vauquelin, les points sur les f. La perquisition opèrée au domicile du sieur Garcia a fait découvrir un paquet de lettres d'amour de la fille Nelly à son complice qui ne laissont aucun doute sur leure relations.

Me traiter de « sieur » et Nelly de « fille » commençait furieusement à me taper sur les nerfs. Mais, d'entendre le juse affirmet, par-dessus le marché que Nelly de « fille » commençait furieusement à me taper sur les nerfs. Mais, d'entendre le juse affirmet, par-dessus le marché que Nelly de « fille » commençait furieusement à me taper sur les nerfs. Mais, d'entendre le juse affirmet, par-dessus le marché que Nelly de « fille » commençait purieusement en cubiant les recommendations de M Moritur!

M. Vauquelin ne m'en laissa pas le tempé, li poursuivit en consultant ses notes de police :

— Au surplus, et pareille affirmation de l'enquête vous surprenaît, messieurs de la leure de leure de leure de leure de leure de leure de leure d

lica:

Au surplus, si parelle affirmation de l'enquête vous surprenaît, messieurs de la défense, voici un supplément d'information qui lèvera tous vos doutes sur la préméditation certaine du crime par les deux coloculpés.